
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 19 avril 2022

Présents : Bosson Jean-François, Degenève Patrick, Detraz Laurent, Hominal Francis, Morandi Loris, Julienne Marcel, Bosson Hervé, Gardrinier Jennyfer, Von Arx-Dupraz Chantal, Ruhin Marie-Luce, Gaillard Laurent.

Excusés : Chiappani Mylène, Charrat Michel (a donné procuration à J-François Bosson) Dupraz Isabelle.

Absente : Bisetti Mélodie

Francis Hominal est désigné secrétaire de séance.

Jean-François demande d'ajouter à l'ordre du jour la lecture du courrier de Laurent Detraz fait à la mairie.

Urbanisme

Demandes :

- DP DYKCIK Patrick, 5 impasse Chez Vachat : réaménagement terrain côté terrasse + piscine + abri. Avis favorable.
- PC GAEC Le Plâne, 1938 route Santadrienne : construction d'un bâtiment de stockage, d'un quai d'embarquement des marchandises et d'une cave. Pour permettre la construction de ce bâtiment, il faut déclasser le chemin rural et le déplacer à 3,50 m. Une enquête d'utilité publique sera engagée et les frais seront pris en charge par le GAEC. Avis favorable.

Accueil des gens du voyage

L'obligation est de faire 8 aires d'accueil familiales dans la vallée, soit 1 par commune.

La surface d'une aire est d'environ 500 m², soit 4 caravanes et doit être située à moins de 200 m des maisons d'habitations. Engager une réflexion pour le choix du terrain de cette future implantation à St André.

Déchets de venaison

Les ACCA (associations de chasse) ont l'obligation de gérer les déchets de chasse. Il est envisagé la construction d'une chambre froide à côté de la déchetterie, une partie financée par les ACCA de la vallée et la région (80 %) et l'autre partie par la communauté de communes (20%).

Acquisition foncière

Parcelles Chez Chodet :

- Vu en réunion le mois précédent, la parcelle appartenant à Mr Brestaz pour faire une place de retournement. Vérifier si cette parcelle fait partie des biens vacants sans maitre. Si ce n'est pas le cas, l'ONF a estimé la parcelle à 0,70 € le m². Le propriétaire accepte de la vendre mais pour 1 € le m².
- Parcelle Mme Bronner : le montant du devis pour diviser la parcelle et poser 3 bornes s'élève à 1600 € HT. A suivre.

Propriété Gargano : le propriétaire souhaite vendre ses parcelles situées au Plâne. La commune est intéressée et se porte acquéreur. Après négociation, la vente peut se conclure au prix de 12 500 €. Les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Biens vacants sans maitre

Huit parcelles sont concernées. Après avoir procéder aux formalités de publicité, prendre une délibération incorporant ses parcelles dans le bien communal.

Bornage impasse des Taillis

Une rencontre a eu lieu avec les riverains. Messieurs Janicke et Planchais ont accepté de céder une partie de leur terrain pour régulariser l'emprise de la voie communale. Pour l'aménagement de l'impasse, il sera demandé une contribution à tous les riverains : les discussions se poursuivent.

Travaux

Curseille : les délais sont tenus. Les travaux côté Fillinges démarrent début mai.

Salle des fêtes : ralentissement des travaux. Les 2 WC sont terminés, le sas d'entrée et l'électricité bientôt finis. Il a fallu louer un déshumidificateur avant la pose du carrelage compte tenu d'une humidité trop importante.

Personnel communal

Jeanine ne reprendra pas à la prochaine rentrée. Il faut recruter une personne pour la cantine et la navette.

Affaire Detraz/Bifrare

Le Maire est mis en demeure de faire un constat d'infraction. Il est poursuivi pour le non-respect de la réglementation du fait de l'annexe créée par Mr Bifrare qui a changé de destination et est devenu un élevage de chevaux : pas de ferme à moins de 50 m des habitations.

Questions diverses

- Groupe de travail cimetièrre : il finalise ses repérages afin de répertorier les tombes abandonnées.
- Bulletin municipal : pas de libre expression.
- Décision du tribunal de Thonon /affaire Donche : les baux ruraux sont résiliés avec expulsion dans les 2 mois en cas de non-respect.
- Bois et forêts :
 - . un crochetage a été réalisé sur une parcelle communale. Il s'agit de brasser le terrain après la coupe de bois et de semer des graines. Cette réalisation est subventionnée par Natura 2000 à hauteur de 1900 €.
 - . la piste forestière sur Vuan a été remise en état. Il est interdit de l'emprunter pendant un mois. Un panneau a été posé pour le signaler.
- Suite à la réunion sur les sentiers à Boège, il faudrait créer une « commission sentier » afin d'établir une trame de nos sentiers d'ici la fin de l'année et reprendre le même balisage dans chaque commune.
- L'ancien chemin de Ludran nécessite quelques travaux. Il sera demandé un devis pour la pose de tuyaux.